

**DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURTH**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice: 15

Présents: 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHEFORT, Maire de Bourth.

Date de convocation : 22 novembre 2024

Présents : M^{mes} Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Brigitte BLIN, Annick BERNARD, Tiphaine LOCQUET, Alicia COSTARD, Christine LEFEVRE, MM. Alain ROCHEFORT, Michel LAHAYE, Jean-Marie BERNARD

Ont donné pouvoir : M. Élie BANKHALTER à M^{me} Tiphaine LOCQUET, M^{me} Gwenaëlle COUPELIER à M. Alain ROCHEFORT, M. Marc VILLENEUVE à M^{me} Brigitte BLIN, M. Aymeric ROUAULT DE COLIGNY à M. Michel LAHAYE

Absent non excusé : M. Julien DAVET

A été nommée secrétaire de séance : M^{me} Christine LEFEVRE

104-2024 CIMETIÈRE : CONCESSION ET TAXES FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°03-2021 du 05 février 2021 fixant les tarifs des concessions au cimetière de Bourth.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la façon suivante :

Achat :

Pour information en 2021 tarif unique 30 ans – 250€ et 50 ans – 370€.

DURÉE	CAVEAUX OU PLEINE TERRE	CAVURNES	COLUMBARIUM
15 ans	200€	250€	350€
30 ans	300€	350€	450€
50 ans	Suppression à compter du 01 janvier 2025		

Caveau provisoire :

-Droit d'entrée/de sortie :

15€

-Occupation par jour :

10€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accepter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 01 janvier 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Christine LEFEVRE



À Bourth, 04 décembre 2024

Le Maire,

Alain ROCHEFORT

